

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absente excusée : Madame GONNET

Convocation et affichage : 21/01/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8.

Annule et remplace la délibération n°07/2025 – ERREUR MATERIELLE

Objet : AMÉNAGEMENT PLACE DU VILLAGE, HABILLAGE DU PONT DE SIGURETTE ET RÉFECTION D'UNE PARTIE DU MUR DU CIMETIÈRE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FODAC 2025

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le département octroie des subventions nommées FODAC pour un ou plusieurs petits projets communaux.

Il suggère de demander à ce titre une aide pour 3 actions

- la rénovation de la végétalisation de la place du village : plantation d'arbres en lieu et place des arbres morts, plantation de végétaux dans les jardinières, mise en place d'un système d'arrosage simple et pratique. Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que l'éclairage public de la place du village est en cours de rénovation. Les travaux de rénovation de la végétalisation permettront de continuer d'embellir cette place tout en lui gardant son rôle de parking et de jeu de boules occasionnel.
Montant du devis : 5 635,04 HT€.
- L'habillage des faces intérieurs des murets du pont de Sigurette : les murets de ce pont qui a été rénové sont en béton brut, un parement en pierres type lauze rendrait le pont plus esthétique.
Montant du devis : 1 970.00 €HT (main d'œuvre et matériaux)
- La réfection d'une partie du mur du cimetière, cette section étant en très mauvais état. Le travail sera fait avec les mêmes matériaux que ceux en place (pierres du pays).
Montant du devis : 4 649,52 €HT (main d'œuvre et matériaux)

Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le de travaux ci-dessus exposé ci-dessus pour un montant totale de 12 254.56 € HT;
- Sollicite l'aide financière maximale du Département au titre du FODAC 2025 ;
- Approuve le plan de financement ci-après :

*Département FODAC :	6 740.01 € soit 55 %
*Commune :	5 514.55 € soit 45%
Total :	12 254.56 €
- S'engage à financer la part communale de l'opération.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 18 février 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT

Le secrétaire

Raymond GROS

